FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 29.10.2015 Version 17.1

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	114750
Nom du produit	Test ammonium Méthode : colorimétrique avec comparateur à disque rotatif MColortest™
	NH_4-1
Numéro d'Enregistrement REACH	Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif pour analyses Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merckgroup.com).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	LS-QHC * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290
Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

C	Corrosif	R34

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence
Prévention
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Etiquetage réduit (≤125 ml)
Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient: sodium hydroxyde

2.3 Autres dangers
Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique	Solution aqueuse de composés inorganiques et organiques.

3.1 Substance
Non applicable

3.2 Mélange

Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Numéro d'enregistrement	Classification
sodium hydroxyde *(>= 2 % - < 5 %)*		
PBT/vPvB: Non applicable pour les substances inorganiques		
1310-73-2	01-2119457892-27-XXXX	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290 Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Composants dangereux (1999/45/CE)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Classification
sodium hydroxyde *(>= 2 % - < 5 %)*	
1310-73-2	C, Corrosif; R35

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Le secouriste doit se protéger.

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Eviter les tentatives de neutralisation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

collapsus, mort
Irritation et corrosion, Toux, Insuffisance respiratoire
Danger de perte de la vue !

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers
Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant pour liquides, par exemple le Chemizorb® OH^-(Art.Nr. 101596). Evacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminé.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Mesures d'hygiène
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Pas de récipients en métal ou metaux légers.

Conditions de stockage
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
sodium hydroxyde (1310-73-2)			
INRS (FR)	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	2 mg/m3	Limite Indicative

Dose dérivée sans effet (DNEL)

sodium hydroxyde (1310-73-2)

DNEL travailleurs, long terme	Effets locaux	par inhalation	1 mg/m3
DNEL consommateur, long terme	Effets locaux	par inhalation	1 mg/m3

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

Concentration prédite sans effet (PNEC)

sodium hydroxyde (1310-73-2)

PNEC donnée non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
délai de rupture:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
délai de rupture:	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).
Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection
vêtements de protection

Protection respiratoire
nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.
Type de Filtre recommandé: Filtre P 2
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Non applicable
pH	env. 13 à 20 °C
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.

Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	env.1,26 gcm3 à 20 °C
Densité relative	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	à 20 °C soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	non

9.2 Autres données

Corrosion	Peut être corrosif pour les métaux.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir ci-dessous

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

Métaux, Métaux légers

Formation de :

Hydrogène

Possibilité de réactions violentes avec :

Nitriles, composés de l'ammonium, Cyanures, magnésium, composés nitrés organiques, substances organiques combustibles, phénols, métaux alcalino-terreux en poudre, acides

10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

Aluminium, matières plastiques distinctes, laiton, Métaux, alliages de métaux, Zinc, Etain, Métaux légers, verre, quartz/céramique au silicate, tissus animaux/végétaux

10.6 Produits de décomposition dangereux
aucune information disponible

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë par voie orale
Symptômes: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l 'oesophage et de l 'estomac.

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires

Toxicité aiguë par voie cutanée
Ces informations ne sont pas disponibles.

Irritation de la peau
Nécrose
Mélange provoque des brûlures.

Irritation des yeux
Mélange provoque des lésions oculaires graves. Nécrose Danger de perte de la vue !

Sensibilisation
Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction
Ces informations ne sont pas disponibles.

Tératogénicité
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration
Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2 Information supplémentaire

Effets systémiques:
collapsus, mort
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

sodium hydroxyde

Irritation de la peau
Lapin
Résultat: Provoque des brûlures.
(Fiche de données de sécurité extér.)

Irritation des yeux
Lapin
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
(ECHA)

Sensibilisation
Test de patches: homme
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
(ECHA)

Mutagénicité sur les cellules germinales
Génotoxicité in vitro
Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test micronucléus.
Résultat: négatif
(bibliographie)

Test de Ames
Résultat: négatif
(IUCLID)

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Toxicité
Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité c himique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes
Information écologique supplémentaire
Effet nocif par modification du pH.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Composants
sodium hydroxyde

Toxicité pour les poissons
CL50 Gambusia affinis (Guppy sauvage): 125 mg/l; 96 h (Fiche de données de sécurité extér.)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
CE50 Ceriodaphnia (puce d'eau): 40,4 mg/l; 48 h (ECHA)

Toxicité pour les bactéries
CE50 Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes): 22 mg/l; 15 min (Fiche de données de sécurité extér.)

Biodégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

PBT/vPvB: Non applicable pour les substances inorganiques

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationales en vi gueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Trousse chimique
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	E

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
No EMS	F-A S-P

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

LES INDICATIONS DE TRANSPORT S'APPLIQUENT A L'EMBALLAGE ENTIER !

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	SEVESO III Non applicable
	96/82/EC La Directive 96/82/CE ne s'applique pas
Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Législation nationale

Classe de stockage	3

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence
Prévention
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole(s)	C	Corrosif
Phrase(s) R	34	Provoque des brûlures.
Phrase(s) S	26-36/37/39-45	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Information supplémentaire
Attention - ce mélange contient une substance non encore testée complètement.

Contient: sodium hydroxyde

Signification des abréviations et acronymes utilisés
Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous h ttp://www.wikipedia.org.

Représentation régionale
Millipore SAS * 39 Route Industrielle de la Hardt * 67120 Molsheim * France * Tél.: +33 (0) 825 045 645 * Fax: +33(0)825 045 644 * Email: FRCustomerService@merckgroup.com * Order On-

line: www.millipore.com

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	114750
Nom du produit	Test ammonium Méthode : colorimétrique avec comparateur à disque rotatif MColortest™
	NH_4-2
Numéro d'Enregistrement REACH	Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif pour analyses Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merckgroup.com).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	LS-QHC * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Dangereux pour l'environnement R52/53

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.3 Autres dangers
Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique — Mélange de composés inorganiques et organiques

3.1 Substance
Non applicable

3.2 Mélange

Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Numéro d'enregistrement	Classification
troclosène sodique, dihydrate *(>= 0,25 % - < 1 %)*		
51580-86-0	01-2119489371-33-XXXX	Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302 Irritation oculaire, Catégorie 2, H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H335 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Composants dangereux (1999/45/CE)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Classification
troclosène sodique, dihydrate *(>= 0,25 % - < 1 %)*	
51580-86-0	Xn, Nocif; R22 R31 Xi, Irritant; R36/37 N, Dangereux pour l'environnement; R50/53

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Chlorure d'hydrogène gazeux, Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers
Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.
Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10).
Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Mesures d'hygiène
Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage
Lunettes de sécurité

Protection des mains

contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
délai de rupture:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,11 mm
délai de rupture:	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 741 Dermatril® L (contact total), KCL 741 Dermatril® L (contact par éclaboussures).
Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection respiratoire
nécessaire en cas de formation de poussières.
Type de Filtre recommandé: Filtre P 1
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	solide
Couleur	blanc
Odeur	de chlore
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	à 20 °C soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	non

9.2 Autres données

non

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir ci-dessous

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune information disponible

10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë par voie orale
Symptômes: Conséquences possibles:, Irritation des muqueuses

Toxicité aiguë par inhalation
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée
Ces informations ne sont pas disponibles.

Irritation de la peau
Conséquences possibles: irritation légère

Irritation des yeux
Conséquences possibles: irritation légère

Sensibilisation
Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction
Ces informations ne sont pas disponibles.

Tératogénicité
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration
Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2 Information supplémentaire

Dans des conditions de manipulation appropriée, un danger n'est, cependant, pas probable. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

troclosène sodique, dihydrate

Toxicité aiguë par voie orale
DL50 Rat: 550 - 1.600 mg/kg (Fiche de données de sécurité extér.)

Toxicité aiguë par voie cutanée
DL50 Lapin: > 5.000 mg/kg (Fiche de données de sécurité extér.)

Irritation des yeux
Lapin
Résultat: Corrosif
US-EPA

Sensibilisation
Test de sensibilisation (selon Magnusson et Kligman): Cochon d'Inde
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales
Génotoxicité in vivo
Rat
mâle
Oral(e)
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 475

Génotoxicité in vitro
Test de Ames
Escherichia coli
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Toxicité
Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité c himique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Composants

troclosène sodique, dihydrate

Toxicité pour les poissons
CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,25 mg/l; 96 h (ECOTOX Database)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 0,28 mg/l; 48 h (ECOTOX Database)

Toxicité pour les algues
CE50 algues: > 5.000 mg/l; 96 h
OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries
NOEC boue activée: 2.700 mg/l; 3 h
OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)
NOEC: 756 mg/l; 28 jr
(ECHA)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)
Daphnia magna (Grande daphnie): 2.600 mg/l; 21 jr

OCDE Ligne directrice 211

Biodégradabilité
4 %; 60 jr
OCDE ligne directrice 306

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationales en vi gueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Trousse chimique
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	E

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur oui

No EMS F-A S-P

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

LES INDICATIONS DE TRANSPORT S'APPLIQUENT A L'EMBALLAGE ENTIER !

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	SEVESO III Non applicable
	96/82/EC La Directive 96/82/CE ne s'applique pas
Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Législation nationale

Classe de stockage 3

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils relatifs à la formation
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Étiquetage
Mentions de danger
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
Prévention
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrase(s) R	52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Phrase(s) R	52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Signification des abréviations et acronymes utilisés
Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous h ttp://www.wikipedia.org.

Représentation régionale
Millipore SAS * 39 Route Industrielle de la Hardt * 67120 Molsheim * France * Tél.: +33 (0) 825 045 645 * Fax: +33(0)825 045 644 * Email: FRCustomerService@merckgroup.com * Order On-line: www.millipore.com

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	114750
Nom du produit	Test ammonium Méthode : colorimétrique avec comparateur à disque rotatif MColortest™
	NH_4-3
Numéro d'Enregistrement REACH	Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif pour analyses Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merckgroup.com).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	LS-QHC * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquide inflammable, Catégorie 2, H225
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central, H336
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

	Inflammable	R10
Xn	Nocif	R22
Xi	Irritant	R36
		R67
	Dangereux pour l'environnement	R52/53

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
Intervention
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313 Consulter un médecin.
Stockage
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313 Consulter un médecin.

Contient: 2-Propanol, Thymol

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique — Solution aqueuse de composés organiques.

3.1 Substance

Non applicable

3.2 Mélange

Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Numéro d'enregistrement	Classification
2-Propanol *(>= 25 % - < 50 %)*		
La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.		
67-63-0	01-2119457558-25-XXXX	Liquide inflammable, Catégorie 2, H225 Irritation oculaire, Catégorie 2, H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H336
Thymol *(>= 2,5 % - < 5 %)*		
89-83-8	*)	Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302 Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2, H411
Sodium nitroprussiate *(>= 3 % - < 10 %)*		
14402-89-2	*)	Toxicité aiguë, Catégorie 3, H301

*) Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la sub stance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Composants dangereux (1999/45/CE)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Classification
2-Propanol *(>= 25 % - < 50 %)*	
67-63-0	F, Facilement inflammable; R11 Xi, Irritant; R36 R67
Thymol *(>= 2,5 % - < 5 %)*	
89-83-8	Xn, Nocif; R22 C, Corrosif; R34 N, Dangereux pour l'environnement; R51-53

Sodium nitroprussiate *(>= 3 % - < 10 %)*
14402-89-2 T, Toxique; R25

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: attention lors du vomissement. Danger d'aspiration! Tenir les voies respiratoires libres. Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion, paralysie respiratoire, Somnolence, Vertiges, Perte de conscience, narcose, ivresse, Migraine, somnolence, Coma, Risque de lésions oculaires graves.
Concerne les composés cyanogènes/nitriles en général: procéder avec la plus grande précaution! Possibilité de libération d'acide cyanhydrique - blocage de la respiration cellulaire. Troubles cardio- vasculaires, dyspnée, inconscience.
Concerne les composés solubles du fer: en cas d'ingestion, nausée et vomissements. Après résorption de quantités importantes: troubles cardio-vasculaires. Effet toxique sur le foie et les reins.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.
Attention au retour de flamme.
En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
azote oxydes, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers
Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire
Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Ramasser avec un absorbant pour liquides, par exemple le Chemizorb®. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminé.

6.4 Référence à d'autres sections

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger
Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
2-Propanol (67-63-0)			
INRS (FR)	Valeur Limite Court Terme	400 ppm 980 mg/m3	Limite Indicative
Sodium nitroprussiate (14402-89-2)			
INRS (FR)	Désignation de peau		Peut être absorbé par la peau. Exprimé comme: en CN
	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	5 mg/m3	Limite Indicative Exprimé comme: en CN

Dose dérivée sans effet (DNEL)

2-Propanol (67-63-0)

DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	par inhalation	500 mg/m3
DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	dermal(e)	888 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	par inhalation	89 mg/m3
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	dermal(e)	319 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	oral	26 mg/kg Poids du corps

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

Concentration prédite sans effet (PNEC)

2-Propanol (67-63-0)

PNEC Eau douce	140,9 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
PNEC Eau de mer	140,9 mg/l
PNEC Sédiment marin	552 mg/kg
PNEC Sol	28 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains
contact total:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,40 mm
délai de rupture:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	polychloroprène
Épaisseur du gant:	0,65 mm
délai de rupture:	> 120 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 730 Camatril® -Velours (contact total), KCL 720 Camapren® (contact par éclaboussures).
Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection
Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire
nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.
Type de Filtre recommandé: Filtre A
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Risque d'explosion.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	beige
Odeur	odeur propre

Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	6 - 7 à 20 °C
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	22,9 °C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	0,94 gcm3 à 20 °C
Densité relative	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	à 20 °C soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	non

9.2 Autres données

non

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, Aluminium

Réactions exothermiques avec :

Oxydants, Acide nitrique, Aldéhydes, Amines, oléum, Fer

Danger d'explosion avec :

chlorates, Phosgène, composés nitrés organiques, hydrogène peroxyde, azote oxydes

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

matières plastiques distinctes, caoutchouc

10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë par voie orale

Symptômes: Nausée, Vomissements, Danger d'aspiration en cas de vomissement., L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes: Conséquences possibles:, irritations des muqueuses

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ces informations ne sont pas disponibles.

Irritation de la peau

Mélange provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux

Mélange provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation

Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Ces informations ne sont pas disponibles.

Tératogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Organes cibles: Système nerveux central
Peut provoquer somnolence ou vertiges avec il mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration
Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2 Information supplémentaire

Effets systémiques:
En cas de résorption:
Migraine, Vertiges, ivresse, Perte de conscience, narcose
Après absorption de grandes quantités:
paralysie respiratoire, Coma
Concerne les composés cyanogènes/nitriles en général: procéder avec la plus grande précaution! Possibilité de libération d'acide cyanhydrique - blocage de la respiration cellulaire.
Troubles cardio- vasculaires, dyspnée, inconscience.
Concerne les composés solubles du fer: en cas d'ingestion, nausée et vomissements. Après résorption de quantités importantes: troubles cardio-vasculaires. Effet toxique sur le foie et les reins.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

2-Propanol

Toxicité aiguë par voie orale
LDLO homme: 3.570 mg/kg (RTECS)

DL50 Rat: 5.045 mg/kg (RTECS)

Toxicité aiguë par inhalation
CL50 Rat: 37,5 mg/l; 4 h ; vapeur (calculé)
OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée
DL50 Lapin: 12.800 mg/kg (RTECS)

Irritation de la peau
Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
OCDE ligne directrice 404

Irritation des yeux
Lapin
Résultat: Irritation des yeux
OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation
Test de Buehler Cochon d'Inde
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée
Rat
mâle et femelle
Inhalation
vapeur

90 jr
quotidien
NOAEL: 12,5 mg/l
OCDE Ligne directrice 413
Système nerveux central
Toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales
Génotoxicité in vivo
Test du micronucleus in vivo
Souris
mâle et femelle
Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Génotoxicité in vitro
Test de Ames
Salmonella typhimurium
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Cancérogénicité
Méthode: OCDE ligne directrice 451
N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction
Pas de risque de lésion de la capacité de reproduction selon le test sur animaux. (IUCLID)

Tératogénicité
Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. (IUCLID)

Thymol

Toxicité aiguë par voie orale
DL50 Rat: 980 mg/kg (ECHA)

Toxicité aiguë par voie cutanée
DL50 Rat: > 2.000 mg/kg (ECHA)

Irritation de la peau
Lapin
Résultat: Provoque des brûlures.
OCDE ligne directrice 404

Irritation des yeux
Lapin
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation
Test de sensibilisation: Cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
(ECHA)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vivo
Test du micronucleus in vivo
Souris
mâle et femelle
Oral(e)
Résultat: négatif
(ECHA)

Génotoxicité in vitro
Test de Ames
Escherichia coli/Salmonella typhimurium
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Sodium nitroprussiate
Toxicité aiguë par voie orale
DL50 Rat: 99 mg/kg (RTECS)

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Toxicité
Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité c himique n'est requise/n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes
Information écologique supplémentaire
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Composants
2-Propanol
Toxicité pour les poissons
Essai en dynamique CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 9.640 mg/l; 96 h
US-EPA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
EC5 E. sulcatum: 4.930 mg/l; 72 h (concentration limite de toxicité) (bibliographie)

CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 13.299 mg/l; 48 h (IUCLID)

Toxicité pour les algues
IC50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): > 1.000 mg/l; 72 h (IUCLID)

Toxicité pour les bactéries
EC5 Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida): 1.050 mg/l; 16 h (bibliographie)

Biodégradabilité
95 %; 21 jr; aérobique
OCDE Ligne directrice 301E
Facilement biodégradable.

Besoin théorique en oxygène (ThOD)
2.400 mg/g
(bibliographie)

Ratio BOD/ThBOD
DBO5 49 %
(IUCLID)

Ratio COD/ThBOD
96 %
(bibliographie)

Coefficient de partage: n-octanol/eau
log Pow: 0,05
OCDE ligne directrice 107
Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

Thymol

Toxicité pour les poissons
Essai en statique CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 3,2 mg/l; 96 h
US-EPA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Essai en statique CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 3,2 mg/l; 96 h
US-EPA

Toxicité pour les algues
CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 14 mg/l; 72 h
OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries
Essai en statique CE50 boue activée: 40 mg/l; 3 h
OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)
NOEC Daphnia magna (Grande daphnie): 2 mg/l; 21 jr

OCDE Ligne directrice 211

Biodégradabilité
83 %; 28 jr; aérobique
OCDE Ligne directrice 301D
Facilement biodégradable.

Demande Chimique en Oxygène (DCO)
2.690 mg/g
(IUCLID)

Besoin théorique en oxygène (ThOD)
2.760 mg/g
(IUCLID)

Coefficient de partage: n-octanol/eau
log Pow: 3,30
(expérimental)
(bibliographie) Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

Sodium nitroprussiate
Pas d'information disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets
Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationales en vi gueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Trousse chimique
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	E

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 3316
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHEMICAL KIT
14.3 Classe	9
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
No EMS	F-A S-P

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

LES INDICATIONS DE TRANSPORT S'APPLIQUENT A L'EMBALLAGE ENTIER !

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	SEVESO III LIQUIDES INFLAMMABLES P5c Quantité 1: 5.000 t Quantité 2: 50.000 t
	96/82/EC Inflammable. 6 Quantité 1: 5.000 t Quantité 2: 50.000 t
Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Législation nationale

Classe de stockage	3

Les indications sont valables pour le conditionnement entier.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R51	Toxique pour les organismes aquatiques.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
Intervention
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313 Consulter un médecin.
Stockage
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole(s)	Xn	Nocif
Phrase(s) R	10-22-36-52/53-67	Inflammable. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) S	61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Symbole(s)	Xn	Nocif
Phrase(s) R	10-22-52/53	Inflammable. Nocif en cas d'ingestion. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient: Sodium nitroprussiate

Signification des abréviations et acronymes utilisés
Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous h ttp://www.wikipedia.org.

Représentation régionale
Millipore SAS * 39 Route Industrielle de la Hardt * 67120 Molsheim * France * Tél.: +33 (0) 825 045 645 * Fax: +33(0)825 045 644 * Email: FRCustomerService@merckgroup.com * Order On-line: www.millipore.com

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.